



**l'Assurance
Maladie**

NOUVELLE AQUITAINE

Transport partagé : On a tous à y gagner !



J'y pense

En acceptant de partager un taxi conventionné par l'Assurance Maladie ou un Véhicule Sanitaire Léger avec d'autres patients :

- vous effectuez un acte citoyen en contribuant à préserver notre environnement,
- vous participez à la sauvegarde de notre système de santé, car le montant de la facture est diminué d'au moins de 30 %.